

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Novembre 2011 - N°234

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
 s3mon@snes.edu

**POUR UNE AUTRE
 POLITIQUE ÉDUCATIVE,
 AMBITIEUSE POUR LE
 SERVICE PUBLIC,**

**POUR NOS MÉTIERS ET
 POUR NOS ÉLÈVES,**

PRÉPARONS UNE

**MANIFESTATION
 NATIONALE
 À PARIS
 FIN JANVIER**

Sommaire :

PAGE 2

- Élections pro - Résultats,

PAGE 3

- Grève du 15 décembre
- Rentrée 2012 : alerte !

PAGES 4 ET 5

- Élections internes
- Drame au lycée J. Moulin

PAGES 6 ET 7

- Mutations interacadémiques
- Listes d'aptitude
- Stagiaires
- Non-titulaires
- Temps partiels
- TZR
- Notation administrative

PAGE 8

- Les droits syndicaux remis en cause ?
- Avancement

PRIX : 0,30 €
MONTPELLIER SNES
 Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70
 Port payé - Dispensé de timbrage
 Presse - Montpellier CT

Rompre avec ces logiques !

Avec le projet Chatel de « réforme » de l'évaluation et des promotions des personnels, le gouvernement a franchi un nouveau cap dans sa politique de casse de l'Éducation Nationale.

À coup de dizaines de milliers de suppressions de postes, il asphyxie notre système éducatif. Et n'entend pas en rester là, avec 14 000 nouvelles suppressions à la rentrée prochaine, portant ainsi le total à près de 85 000 depuis 2007. Une nouvelle ponction qui n'épargnera pas notre académie - plus de 200 suppressions prévues - malgré l'augmentation constante du nombre d'élèves (2670 de plus cette année).

Une politique marquée par un empilement de « réformes » dont le but est de « financer » ces suppressions : réduction de l'offre de formation à tous les niveaux, mise à sac de la formation des stagiaires, réforme des lycées, menaces sur l'existence des filières technologiques, dégradations répétées des conditions de travail en collège, abandon de l'éducation prioritaire...

Une politique qui a engendré une crise de recrutement sans précédent qui grève de plus en plus lourdement l'avenir même du système éducatif, et un recours sans cesse accru à la précarité.

Si nos élèves sont les premiers à en subir les conséquences, **les personnels sont directement touchés dans leurs conditions de travail et d'emploi, dans leurs carrières.** Ils subissent au quotidien des pressions de plus en plus fortes, parfois insupportables, voire dramatiques.

Ce projet ministériel en est l'illustration (cf. page 3), qui vient parachever un ensemble de mesures : « réforme » de la gouvernance et autonomie accrue des établissements, rôle du conseil pédagogique, école du socle et multiplication des établissements dérogatoires (Eclair), gestion au mérite individuel, tentatives de remise en cause de nos statuts, atteintes au paritarisme...

En les mettant sous la tutelle directe et quasi unique du chef d'établissement, seul maître à bord, ce projet caporalisant a un but précis, idéologique : mettre au pas les personnels de l'Éducation Nationale et s'affranchir de leurs droits statutaires.

Rampez ! Rompez !!

Par son contenu, ses conséquences et les transformations qu'il entraînerait sur nos métiers dont le cœur même est remis en cause, mais aussi par les perspectives qu'il ouvrirait vers de nouvelles étapes dans le démantèlement de notre Service Public, ce projet est d'une extrême gravité.

Il doit être combattu !

Oui, rompons ! Rompons... avec ces logiques et avec cette politique !

La mobilisation de toute la profession et la réussite de la grève du 15 décembre, qui doit être la plus massive possible, sont aujourd'hui un impératif.

En imposant **le retrait de ce projet**, nous mettrons non seulement un coup d'arrêt à la casse de l'Éducation Nationale et de nos métiers, mais nous donnerons aussi **un nouvel élan à l'exigence** que nous portons et que partage la grande majorité de l'opinion publique : celle **d'un enseignement de qualité pour tous, d'une autre politique éducative, en rupture avec la politique de démantèlement** que subissent le Service Public, ses personnels et nos élèves.

Bernard DUFFOURG, le 27 novembre 2011

**ÉVALUATION ET PROMOTIONS DES PERSONNELS
 IMPOSONS LE RETRAIT DU PROJET
 TOUS EN GRÈVE LE 15 DÉCEMBRE**

à l'appel de l'intersyndicale du 2nd degré et des 6 fédérations de l'Éducation Nationale

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 LES RÉSULTATS



Malgré les tentatives du Ministère pour limiter l'expression des personnels, comme le montre la chute du taux de participation (cf. encart), le SNES, la FSU et ses syndicats sortent renforcés de ces élections professionnelles.

CAPN : 50,6% des votants ont choisi le SNES dans les scrutins où il était représenté. Le SNES est loin devant le Sgen qui, à 10,4%, est le seul autre syndicat à dépasser 10%.

CTM : au Comité Technique Ministériel, avec 40,6% des voix la FSU confirme sa place de première fédération de l'Éducation nationale très loin devant la seconde organisation (SE-UNSA : 20,7%).

Notre académie connaît les mêmes tendances (cf. tableaux ci-dessous)

CAPA : pour les catégories agrégés, certifiés, Co-Psy, CPE, Aed, le Snes connaît un léger effritement des résultats, compensé par un gain de 11,1% chez les non-titulaires. Au total, sur les scrutins où il présentait des listes, le Snes rassemble 50,8% des votants (en progression de 0,9% par rapport à 2008). Le Snes gagne 1 siège chez les agrégés et les non-titulaires, et en perd 1 chez les certifiés (pour 5 voix !), chez les Co-Psy (pour 1 voix !) et les Aed. Sur l'ensemble des CAPA, le Snes obtient 56% des sièges (28 sur 50).

CTA : pour la 1ère fois les électeurs votaient pour les Comités Techniques. Aussi n'est-il pas possible d'établir avec 2008 des comparaisons fiables et sérieuses. La FSU, avec 41,5% des voix, domine largement le scrutin. Elle obtient 5 sièges sur 10 (-1).

Le SNES remercie chaleureusement les militants qui n'ont pas compté leur temps pendant toute la campagne, et les collègues qui lui ont renouvelé leur confiance pour les représenter, défendre nos métiers et imposer une politique éducative ambitieuse. Le message est clair : ces résultats expriment le rejet des choix budgétaires, des réformes menées depuis 5 ans et des projets du Ministère. Ils traduisent aussi l'urgence d'entendre les aspirations des personnels et la nécessité de construire avec eux les transformations du système éducatif, à l'opposé du mépris et de la dévalorisation dont ils ont été l'objet ces dernières années.

Renforcé par ces élections, le SNES portera ce message et ces aspirations avec force et conviction dans le débat public sur l'avenir de l'École.

B. HUMEAU

Participation : le fiasco du dispositif ministériel ! à moins que...

Que ce soit pour l'inscription sur les listes électorales, pour l'obtention des identifiants de vote, pour l'accès même à la plate-forme de vote, le scrutin 2011 aura ressemblé à un parcours du combattant ! Au final, de nombreux collègues n'ont pu voter, en particulier les Aed et les non-titulaires.

Dans toutes les catégories, ces obstacles ont conduit à une forte baisse de la participation : 43% sur l'ensemble des CAPN, contre 63% il y a 3 ans.

Hormis l'atteinte à la démocratie que constitue ce piètre « score », on ne peut s'empêcher de se poser des questions : avec une telle participation, le poids du Ministère de l'Éducation Nationale est largement minoré dans l'ensemble de la Fonction Publique d'État. Et quand l'Éducation Nationale est minorée, c'est la FSU qui trinque, voyant son poids réduit d'autant !

De là à dire que la manœuvre était finement calculée, il y a un pas que nous n'hésitons pas à franchir !

CAPA		INSCR	VOTA	NULS	EXPRI	SNES	SGEN	SNALC	FO + SNETAA	UNSA	SUD	SNCL	CGT	CFTC	SIEGES	
AGREGES	voix 2011	2009	1 042	20	1 022	571	70	203	41	57	52		28		8 SNES (+1) 2 SNALC	
	taux 2011		51,9 %			55,9 %	6,8 %	19,9 %	4,0 %	5,6 %	5,1 %		2,7 %			
	var 2008-2011	-10	-11,7 %	-35	-206	-1,4 %	+0,3 %	+4,1 %	-0,4 %	-0,7 %	0,0 %	-1,7 %	-0,3 %			
CERTIFIES	voix 2011	9 144	4 216	52	4 164	2 170	216	377	280	512	266	196	147		11 SNES (-1) 1 SGEN - 1 SUD - 2 SNALC (+1) 1 FO - 1 SNCL - 2 UNSA	
	taux 2011		46,1 %			52,1 %	5,2 %	9,1 %	6,7 %	12,3 %	6,4 %	4,7 %	3,5 %			
	var 2008-2011	-459	-22,0 %	-201	-2 123	-0,5 %	-1,9 %	+2,6 %	-0,5 %	+1,2 %	-0,8 %	-0,2 %	+0,2 %			
CPE	voix 2011	454	282	12	270	67			137	66					2 SNES 4 FO 2 UNSA	
	taux 2011		62,1 %			24,8 %			50,7 %	24,4 %						
	var 2008-2011	-30	-25,7 %	-12	-131	-1,6 %			+2,3 %	-0,7 %						
CIO	voix 2011	140	88	3	85	56	29								3 SNES (-1) 2 SGEN (+1)	
	taux 2011		62,9 %			65,9 %	34,1 %									
	var 2008-2011	-18	-26,4 %	-1	-52	-2,0 %	+2 %									
AED	voix 2011	2 866	223	12	211	82	8		31	16	33		33	8	2 SNES (-1) 1 FO (+1) - 1 SUD (+1) 1 CGT - 0 UNSA (-1)	
	taux 2011		7,8 %			38,9 %	3,8 %		14,7 %	7,6 %	15,6 %		15,6 %	3,8 %		
	var 2008-2011	-187	-42,5 %	11	-1 197	-1,5 %	-2,4 %	-1,6 %	+2,4 %	-6,2 %	+6,1 %	-1,5 %	+0,9 %	+3,8 %		
NON TIT	voix 2011	814	157	4	153	52	16		45	13	8		15	4	2 SNES (+1) 1 FO (-1)	
	taux 2011		19,3 %			34,0 %	10,5 %		29,4 %	8,5 %	5,2 %		9,8 %	2,6 %		
	var 2008-2011	190	-20,3 %	-25	-65	+11,1 %	+4,5 %	-1,8 %	-7,3 %	-1,1 %	-0,3 %	-4,6 %	+1,1 %	-1,5 %		
PEGC	voix 2011	151	73	0	73	20				23		30			1 FSU 1 SNCL 1 UNSA	
	taux 2011		48,3 %			27,4 %				31,5 %		41,1 %				
	var 2008-2011	-119	-27,2 %	-12	-119	-0,2 %			-6,3 %	-2,3 %		+8,8 %				
ENSEMBLE	voix 2011	15 578	6 081	103	5 978	3 018	339	580	534	687	359	226	223	12	28 SNES 4 SNALC - 3 SGEN - 2 SUD 7 FO - 1 SNCL - 1 CGT - 4 UNSA	
	taux 2011		39,0 %			50,5 %	5,7 %	9,7 %	8,9 %	11,5 %	6,0 %	3,8 %	3,7 %	0,2 %		
	var 2008-2011	-633	-25,0 %	-275	-3 893	+1,0 %	-1,1 %	+3,4 %	-0,8 %	-0,2 %	-0,7 %	-0,5 %	-1,1 %	+0,1 %		

CTA	INSCR	VOTA	NULS	EXPRI	FSU			CGT			FO			CFDT			SUD			UNSA			UER		
Académie	37 303	15 598	560	15 038	6 240	41,5%	5 (-1)	780	5,2%	0	1 756	11,7%	1	624	4,1%	0	1 081	7,2%	1 (+1)	3 686	24,5%	3	871	5,8%	0
Aude	4 909	2 176	76	2 100	849	40,4%	5	83	4,0%	0	186	8,9%	1	75	3,6%	0	89	4,2%	0	690	32,9%	4	128	6,1%	0
Gard	9 719	3 944	124	3 820	1 522	39,8%	5 (-1)	233	6,1%	0	600	15,7%	2 (+1)	185	4,8%	0	214	5,6%	0	914	23,9%	3	152	4,0%	0
Hérault	15 406	6 236	256	5 980	2 342	39,2%	5 (-1)	253	4,2%	0	718	12,0%	1 (+1)	268	4,5%	0	577	9,6%	1	4 479	24,7%	3	343	5,7%	0
Lozère	1 088	593	15	578	317	54,8%	7	16	2,8%	0	42	7,3%	0	14	2,4%	0	24	4,2%	0	156	27,0%	3	9	1,6%	0
Pyr. Orientales	6 181	2 649	89	2 560	1 210	47,3%	6 (-1)	195	7,6%	0	210	8,2%	1	82	3,2%	0	177	6,9%	0	447	17,5%	2	239	9,3%	1 (+1)

ÉVALUATION, PROMOTIONS : IMPOSONS LE RETRAIT DU PROJET MINISTÉRIEL GRÈVE DE TOUTE L'ÉDUCATION LE 15 DÉCEMBRE

C'est un immense mouvement d'indignation et de colère qui traverse aujourd'hui les salles des profs. Et une très forte détermination, qui s'exprime partout, à ne pas laisser passer ça !

Ça ? Le projet, porté par L. Chatel dans le droit fil du programme électoral de l'UMP, de « réforme » de l'évaluation et des promotions des enseignants, qui concerne tout autant nos collègues Cpe et Copsy.

Un projet, qui place les enseignants et les Cpe **sous la tutelle directe et quasi unique du chef d'établissement, ignore (ou méprise) ce qui est le cœur de nos métiers**, à savoir la dimension essentielle de l'acte pédagogique et de la transmission des contenus disciplinaires, pour lesquels la reconnaissance de nos compétences est traitée comme une question technique secondaire, si ce n'est ignorée : l'évaluateur unique, le chef d'établissement, ne possédant aucune compétence dans aucun de ces 2 domaines.

Pour en atténuer les effets sur l'opinion et les parents, le projet prévoit une autoévaluation portant sur la capacité à faire progresser les élèves (mesurée par qui, comment ?), les compétences disciplinaires (comment, par qui ?), la pra-

tique professionnelle dans l'action collective en lien avec le projet d'établissement, et préparant un entretien – tous les 3 ans - conduit par le chef d'établissement, qui émettra alors une appréciation globale. L'inspection voit son rôle marginalisé.

Infantilisant, sans aucun doute. Ce projet montre une double volonté : **mettre au pas une profession** qui refuse de voir remises en cause les missions dont elle a la charge devant la Nation, et **l'aligner sur les modes de gestion du privé**, sans aucun souci des spécificités de ces missions, particulièrement importantes dans l'Éducation Nationale.

En outre, il **expose directement nos professions à toutes les pressions possibles** : locales, économiques, politiques... ou individuelles.

Quant aux **promotions**, tout le monde est ramené **au rythme le plus lent, l'ancienneté**. Tous les 3 ans, à l'issue de l'entretien, le chef d'établissement pourra proposer ou non, à certains agents, des réductions d'ancienneté de 6 ou 15 mois, dont le nombre est plafonné à 50% et 30% du corps. **L'avancement dans la carrière est ainsi entre les mains du seul chef d'établissement** et les possi-

bilités de recours en CAPA réduites à l'extrême.

Enfin, cerise sur le gâteau, **de 2012 à 2015, tout le monde serait promu... à l'ancienneté, donc au rythme le plus lent.**

Ce projet n'est ni acceptable, ni amendable. Il doit être abandonné !

A l'initiative du Snes, l'intersyndicale du 2nd degré et les 6 fédérations de l'Éducation, appellent la profession à une mobilisation massive et unitaire pour imposer le retrait de ce projet. Partout réunissons les collègues, signons massivement la pétition nationale, mettons-nous tous en grève le jeudi 15 décembre.

B.DUFFOURG

Dernière minute ! Nouvelle version du projet, voir page 6



PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2012 ALERTE À TOUS LES NIVEAUX !

Le bilan de la rentrée 2011, présenté par l'administration lors du CTPA du 7 novembre, fait apparaître une très nette progression des effectifs constatés de collégiens (+541) et de lycéens (+88) dans notre académie par rapport à la rentrée 2010. Pour rappel la préparation de rentrée 2011 s'est réalisée avec des suppressions importantes de moyens (-117 ETP pour les collèges et les lycées de l'académie). Or la situation se présente encore plus mal pour la rentrée 2012.

En collège, l'arrivée massive en 6e d'enfants « issus du baby-boom 2000-2001 » va naturellement s'ajouter aux élèves entrés cette année dans nos collèges. Avec les annonces de suppressions de postes dans le second degré public (-6650 emplois dans le projet de loi de finances 2012), la situation s'annonce si catastrophique que dans les Inspections Académiques et au Rectorat une omerta est de rigueur et une « autre conception de la gestion de la carte scolaire 2012-

2013 » est envisagée, et d'ailleurs déjà signifiée aux chefs d'établissements. Avec des dotations horaires encore réduites, va-t-on vers la suppression massive des options pour permettre la création des classes nécessaires à l'accueil des élèves, tout ceci sous couvert de l'autonomie des établissements dans un contexte budgétaire contraint ? Il est urgent que la plus grande transparence soit faite sur ce qui nous attend. Interpellez localement vos directions, alertez parents et élus.

En lycée, les prévisions d'effectifs sont déjà arrêtées. L'enjeu de la préparation de la rentrée va être sur la mise en œuvre de la réforme en Terminale. Le tronc commun permettra encore à l'administration de supprimer des moyens horaires, mais le Rectorat cherche aussi à ne pas ouvrir l'ensemble des nouveaux enseignements de spécialités (DGEMC en TL, SSP en TES, ISN en TS) ainsi que l'option facultative Histoire

Géographie en TS dans chaque lycée. Laissant encore une fois à l'autonomie des établissements le dilemme de choisir entre une offre d'enseignements de spécialité riche et une offre facultative maintenue. Ici encore, les CA de novembre-décembre doivent permettre de faire le point précis des évolutions d'effectifs et de réaffirmer nos demandes d'ouverture de l'ensemble des ces enseignements dans chaque lycée pour assurer une qualité de service public dans un contexte de contre-réforme dévastatrice qu'il faut continuer de combattre à chaque occasion.

Les interventions des élus du SNES en CTA et en CTD en janvier 2012 ont besoin de retours précis des établissements pour être les plus efficaces possibles. Faites remonter toutes vos situations locales sur ces points auprès des sections départementales et académique du SNES.

H. FUMEL, T. JOUVE

Election internes

Année de congrès national pour le SNES, 2012 verra aussi le renouvellement de ses élu-e-s dans les différentes instances internes. Dans un premier temps, sont concernés au niveau académique la CA Académique et les bureaux départementaux. Les élections à ces 2 instances auront lieu courant février, dans les établissements (rassurez-vous, vote à l'urne !). Première étape dans ce Montpellier Snes : l'appel à candidatures des différentes tendances. Puis en janvier, les listes des candidats avec les modalités de vote. Enfin les 15 et 16 mars, le congrès académique à Béziers, qui préparera le congrès national de Reims en avril. Ces élections sont un moment fort de la démocratie à l'intérieur du SNES : participez-y !

UNITÉ ET ACTION

INVESTIR DANS L'AVENIR, C'EST IMPOSER D'AUTRES CHOIX POUR L'ÉCOLE !

Depuis son élection, la politique libérale de N. Sarkozy s'acharne à démanteler la Fonction Publique et les Services Publics, alors que des dizaines de milliards d'euros sont détournés pour le bouclier fiscal et pour recapitaliser les banques.

Le Service Public d'Éducation est tout particulièrement attaqué:

- Suppression de près de 50 000 postes dans le second degré depuis 2003, crise du recrutement,
- Réforme des lycées, socle commun en collèges, dérèglementations dans l'Éducation Prioritaire, casse de la carte scolaire...
- Dénaturation de nos métiers, alour-

dissement de la charge et du temps de travail, stagiaires sacrifiés...

- Attaques contre le paritarisme, les carrières, les mutations, l'évaluation des enseignants,

- Précarisation des emplois, remise en cause des statuts, des retraites, dévalorisation salariale...

Dans un contexte de crise, cette politique éducative asphyxie l'École, sacrifie la jeunesse et met à mal l'avenir de notre société.

Le SNES et la FSU, à l'initiative des actions contre cette politique, ont impulsé sans cesse des mobilisations pour imposer d'autres choix dans l'Éducation Nationale comme au plan profes-

sionnel.

Notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale vient de se voir renforcé par les récentes élections professionnelles.

Aussi, c'est forts de cette confiance renouvelée, que nous poursuivons notre action pour renforcer l'unité de la profession, le soutien des parents et de l'opinion publique afin de créer **aujourd'hui et demain** les rapports de force indispensables pour imposer une autre politique.

C'est la voie que propose Unité et Action.

Contacts : Bernard Duffourg,
04 67 54 10 70

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Aujourd'hui pour résister au démantèlement des services publics, l'unité est indispensable, mais le débat aussi. Des tendances vivantes permettent de l'alimenter.

Depuis son origine, l'École Émancipée défend des positions anti-autoritaires ; elle considère qu'il n'y a pas nécessairement antinomie entre recherches pédagogiques et école républicaine et que tous les enfants, quelles que soient leurs

histoires, peuvent s'approprier la culture écrite si les apprentissages sont conduits de façon adéquate.

L'ÉE affirme régulièrement la nécessité de la plus grande démocratie syndicale possible pour faire vivre des syndicats efficaces.

Développer les liens entre les établissements, entre les niveaux d'enseignement et entre les métiers, organiser quand besoin il y a des AG de quartier, de

ville... pour trouver des actions imaginatives nous semble nécessaire pour gagner.

Rejoignez la liste qui sera présentée par l'École Émancipée dans l'Académie de Montpellier.

Contacts : Catherine Gossez, Hérault
abauzit.gossez@wanadoo.fr
Dominique Blanch, Aude
dominiqueblanch@free.fr

ÉMANCIPATION

DONNONS-NOUS ENFIN LES MOYENS DE GAGNER !

Les directions syndicales nous ont menés à des échecs répétés. Nous proposons une autre voie pour le SNES :

1) partir des initiatives à la base, décidées collectivement dans les **assemblées générales**, sans pour autant négliger le rôle des syndicats.

2) pour d'autres pratiques syndicales :
- d'abord **l'indépendance syndicale** par rapport aux gouvernements, institutions et partis politiques.
- le syndicalisme ne doit négliger aucune forme d'action : il faut apprendre à utiliser les actions de refus ou de boycott

voire de désobéissance civile, les occupations d'établissements, le blocage...

Elles doivent s'articuler avec **la perspective de la grève jusqu'à la satisfaction des revendications**.

- **refus du syndicalisme d'appareil** : décharges syndicales complètes, dirigeants inamovibles et cooptés, etc....

3) pour un syndicalisme revendicatif : pour nous le SNES doit agir clairement pour le **retrait des réformes ministérielles**, mais aussi agir pour une école publique plus égalitaire... ce qui implique la **défense de la laïcité** (pour assurer l'égalité du droit à l'éducation)

et des **statuts des personnels**.

4) pour la solidarité collective : soutien aux cas de répression et défense des collègues fragilisés par la dégradation des conditions de travail, défense des enfants de sans papiers, des droits des femmes...

Rejoignez notre **liste pour un syndicalisme de lutte !**

Pour tout contact, s'adresser à
gilles.nicaise0282@orange.fr
ou 06.71.70.00.54

PRSI

« Appel à candidature pour une liste d'unité
Pour le maintien des décrets de 1950,
Pour le rétablissement des postes supprimés,
Pour l'abrogation de la loi sur le dialogue social »

Le vote électronique conduit à l'effondrement de la participation aux élections professionnelles. Il découle des accords de Bercy signés en 2008 par la FSU et de la loi de 2010 sur le dialogue social qui en est issue. Le ministre dispose maintenant avec les CT d'instances lui permettant « des négociations relatives aux conditions et à l'organisation du travail, au déroulement des carrières et à la promotion professionnelle. »

Le gouvernement multiplie les plans d'austérité exigés par L'UE, le G20 et les agences de notation. Circulent des déclarations sur l'allongement du

service de 18 à 20h qui permettrait de supprimer 44 000 postes ! Est-ce le moment de demander « la réécriture des décrets de 1950 » ?

Les syndiqués et les personnels souhaitent une prise de position nette du SNES ; la dette des spéculateurs n'est pas celle des travailleurs :

- Maintien des décrets de 1950 : pas d'allongement de la durée de service, en heures de cours dans notre discipline, pas de bivalence, poste sur un seul établissement ;
- Nous nous félicitons de l'appel à la grève pour le retrait du projet d'évaluation des

enseignants par le chef d'établissement : maintien de la double évaluation et des formes actuelles d'avancement ;

- Unité pour le retrait des plans d'austérité Fillon, non aux actions saute moutons de l'« intersyndicale » permanente avec la CFDT ;
- Rétablissement des postes supprimés, arrêt des « réformes » ;
- Plus jamais un tel vote, abrogation de la loi de 2010 qui transpose les accords de Bercy et institue les CT.

Rassemblons-nous :
benoit.christophe7@wanadoo.fr

FRONT UNIQUE

Pour le retrait du plan d'austérité, contre le budget 2012, le SNES doit œuvrer au front uni des syndicats contre le gouvernement Sarkozy-Fillon

Le nouveau plan d'austérité du gouvernement veut faire payer aux travailleurs les cadeaux aux banquiers et aux capitalistes. **La responsabilité de la direction du SNES est de dire :**

« Cette dette n'est pas la nôtre ! Nous ne la reconnaissons pas ! »

Or la direction de la FSU (avec celle du SNES) « demande que les organisations syndicales soient consultées sur la situation économique et sociale de notre pays. »

Ainsi, au lieu du combat pour le retrait du plan d'austérité, elle demande à être

associée à la politique du gouvernement. Pour la formation des maîtres, la direction du Snes avait accepté la concertation avec le gouvernement sur sa contre-réforme. Cela a abouti à la liquidation totale de toute formation professionnelle. Alors, **halte à toute concertation avec le gouvernement !**

⇒ Pour la défense inconditionnelle du statut codifié par les décrets de 50

⇒ Contre la contre réforme des « rythmes scolaires », de liquidation des statuts et du bac et d'amputation de 2 semaines de congés d'été.

⇒ **Contre le nouveau plan d'austérité, le SNES doit œuvrer à la convocation d'une gigantesque manifestation à l'Assemblée Nationale au moment de la discussion parlementaire sur le mot d'ordre : Retrait du plan d'austérité Sarkozy-Fillon !**

Portez-vous candidats sur les listes Front unique,

JM Spinazze (30) jeanmi191@gmail.com
F Robert (34) fredrobert19@yahoo.fr

DRAME AU LYCÉE J. MOULIN

Le jeudi 13 octobre 2011 à 9h50, heure de la récréation, s'est déroulé un drame qui a plongé les personnels et élèves de la cité scolaire Jean Moulin de Béziers dans l'effroi et la stupeur. En effet, à cet instant et sur son lieu de travail, une collègue enseignante de mathématiques au lycée depuis septembre 2000 s'est immolée par le feu dans une des cours intérieures de la cité scolaire. L'émotion a été immense, puis elle a laissé sa place à la douleur, la tristesse, l'incompréhension et le questionnement.

Que soient remerciés l'ensemble des personnels sur toute la France pour les messages très forts de soutien adressés à notre cité scolaire.

Cet acte nous amène tous à réfléchir sur notre métier d'enseignant et nos condi-

tions d'exercice, qui se sont considérablement dégradées ces dernières années.

Sur un fond de réforme profonde avec suppressions massives de postes, rénovation des programmes scolaires, redéfinition de nos missions pédagogiques et administratives, se posent les questions des conditions de travail et de suivi des personnels. La politique budgétaire gouvernementale menée sur fond de crise fait peu de cas des problèmes humains et ces réformes présentées comme nécessaires agissent comme des rouleaux compresseurs sur l'ensemble des personnels.

Alors à quand une véritable médecine du travail dans l'éducation qui prenne en compte les spécificités de notre métier, propose une écoute, permette un vérita-

ble suivi et évite à certains collègues de se retrouver isolés et fragilisés ? Le débat doit être ouvert, les discussions ne doivent pas être stériles et uniquement réactives. Il y a longtemps que nous demandons ce débat, que nous exigeons ces mesures, sans pour autant être entendus par un gouvernement qui sous couvert de rénovation du système éducatif contraint les personnels à gérer dans des conditions intenable des situations de plus en plus tendues, au mépris même des conditions d'accès à l'éducation des jeunes générations dont nous avons la responsabilité.

F. LUBAC, C. QUITTET

LISTE D'APTITUDE : RENTRÉE 2012 ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS ; DES CERTIFIÉS

Accès au corps des certifiés : sont concernés les collègues PEGC, AE, PLP et PE sous certaines conditions d'âge, de diplômes et de service.

Accès au corps des agrégés : sont concernés les collègues certifiés sous certaines conditions d'âge, de diplômes et de service.

Saisie des candidatures sur SIAT entre mi-janvier et fin janvier 2012.

NOTATION ADMINISTRATIVE CAMPAGNE 2011 - 2012

La campagne de notation administrative a lieu **fin décembre – début janvier**.

Les notes sont encadrées par une grille liée à l'échelon détenu au 31 août 2011. Le recteur peut donc revenir sur la notation du chef d'établissement si elle est au delà du plafond.

Avant d'établir la notice définitive, il est conseillé au chef d'établissement de vous communiquer une proposition de note qui doit servir de base de **discussion : la note ainsi que l'appréciation littérale peuvent donc être modifiées à ce stade**.

Ne doivent pas figurer dans l'appréciation des éléments se rapportant à des absences liées à des congés maladie, de maternité ou à l'activité syndicale.

Pour les collègues exerçant sur plusieurs établissements, le chef d'établissement notateur (celui de l'établissement de rattachement) doit prendre contact avec le(s)

autre(s) chef(s) d'établissement.

Vous pouvez contester la notation en demandant sa révision en CAPA sur la notice définitive et en joignant un courrier argumentant votre demande. Le rectorat demandera alors au chef d'établissement un rapport qu'il est fondamental de se voir communiquer avant la CAPA.

Les contestations seront examinées par la CAPA courant mars.

Le Snes est attentif à l'examen de toutes ces contestations ; elles sont parfois le révélateur de dysfonctionnements dans l'établissement et donc un moyen d'attirer l'attention du rectorat. Si vous contestez la notation, faites nous parvenir un double afin que nous puissions défendre efficacement votre dossier en CAPA, avec toutes les pièces nécessaires : elles sont essentielles pour que nous puissions faire valoir vos droits.

F. DENJEAN-DAGA

MUTATIONS

MOUVEMENT INTER 2012

Fermeture du serveur : mardi 6 décembre 2011 midi

Edition des confirmations : mardi 6 décembre

Retour des confirmations avec pièces justificatives/Dépôt de dossier médical : jeudi 15 décembre

Affichage sur SIAM du projet de barèmes : mi- janvier

Groupe de travail attribution des bonifications médicales : 17 janvier

Groupe de travail vérification vœux et barèmes : 20, 23 ou 24 janvier selon les corps

Pour vous assurer du suivi de votre mutation (derniers conseils sur les vœux, suivi en commission), un seul geste ... la fiche mutation, parue dans l'US, accompagnée du double de votre dossier, à renvoyer très vite !

Pour vous informer, vous conseiller et vous aider dans la formulation de vos vœux, les commissaires paritaires du Snes sont à votre disposition : permanences à la section académique : 04 67 54 10 70 et s3mon@snes.edu

DERNIÈRE MINUTE (LE 24 NOVEMBRE)

Le ministre vient de communiquer une nouvelle version du projet dans laquelle il abandonnerait le gel des promotions entre 2012 et 2015, repousserait d'un an le nouveau processus d'avancement, et introduirait des références aux compétences didactiques, aux programmes scolaires officiels et aux missions des corps d'inspection. C'est un premier recul devant la montée de la mobilisation, mais aussi un recul tactique, voire électoraliste, qui tente de diviser le front syndical unitaire contre ce projet. Ne soyons pas dupes. Le cœur et la logique du projet sont entièrement maintenus ! Amplifions encore notre mobilisation. Ce pas en arrière montre que nous pouvons gagner et imposer le retrait du projet. **Tous en grève le 15 !**

Directeur de la publication : **Bernard DUFFOURG** - N° Commission Paritaire : 1111 S 05907

Imprimerie Graphisme et Couleurs - 6, impasse Marc Seguin - 34430 Saint Jean de Védas

DÉLAI DE CARENCE PRIVILÉGIÉS ?

Non content de bloquer nos salaires, de s'attaquer à nos carrières, le gouvernement institue un délai de carence d'un jour pour les congés maladie dans la Fonction Publique, à compter du 1er janvier 2012.

Une raison de plus pour faire grève le 15 décembre !

ATTENTION ! MÉTIER EN DANGER

Le projet de réforme de l'évaluation et de l'avancement des enseignants (cf. page 3) est d'une extrême gravité.

Les articles contenus dans les pages 6 à 8, en particulier sur la notation administrative et l'avancement d'échelon, traitent de la situation de l'année scolaire en cours. Une situation que le projet ministériel veut bouleverser en profondeur dès l'an prochain, en remettant en cause la nature même de notre métier.

Il ne tient qu'à nous, et à notre mobilisation, dans chaque établissement, en signant la pétition unitaire par centaines de milliers <http://retraitduprojetevaluation.net/>, et en nous mettant massivement en grève le jeudi 15 décembre à l'appel de l'intersyndicale du 2nd degré et de l'ensemble des fédérations de l'Éducation Nationale, de mettre en échec ce projet, d'imposer qu'il soit abandonné et que l'acte pédagogique et les contenus disciplinaires soient reconnus et réaffirmés comme le cœur de notre métier, d'empêcher que l'arbitraire devienne le mode d'évaluation des personnels et la gestion « managériale » le mode de gestion de nos carrières.

B. DUFFOURG

STAGIAIRES ET FORMATION GÉNÉRATION SACRIFIÉE

En octobre, nous avons lancé une enquête à l'attention des stagiaires sur leurs conditions d'exercice à cette rentrée. Il ressort de manière unanime que le temps qu'ils peuvent consacrer à la préparation des cours est très largement insuffisant. Un service complet devant élèves laisse au débutant trop peu de temps pour une préparation optimale et met en difficulté, parfois importante, nombre de stagiaires.

Contrairement aux recommandations minimales du ministère, certains stagiaires se retrouvent avec plus de deux niveaux (jusqu'à 6 !) et parfois avec des classes à examen, ce qui ne fait qu'accroître les tensions. Par ailleurs, du fait des consignes rectorales de ne pas laisser de classes sans professeur et du manque criant de remplaçants qui résulte des suppressions massives de postes, de nombreux stagiaires n'ont pas été autorisés à suivre les formations qui étaient prévues au mois d'octobre sur 4 semaines (!) les jours où ils avaient cours, et ceci tant qu'un remplaçant n'avait pas été trouvé. Pour ces collègues, la formation, le mercredi après-midi et le jeudi s'est alors rajoutée à leur service (un service complet !).

Les stagiaires soulignent l'importance

dans ce contexte du tuteur, lorsqu'il est présent dans l'établissement, et avec un emploi du temps compatible.

La situation faite aux stagiaires montre quelle conception a le ministère de la formation : au mieux, une forme de compagnonnage. C'est inacceptable ! Une formation digne de ce nom ne doit pas se limiter à la reproduction de ce qui peut être observé. Elle doit donner le temps et tous les outils de réflexion nécessaires à la construction de l'acte pédagogique lui-même. Suite à la réunion que le SNES avait organisée à l'Iufm de Montpellier, une conférence de presse a eu lieu le 13 octobre en présence d'une dizaine de stagiaires. Vous trouverez sur le site du Snes le dossier de presse.

Nous devons poursuivre et renforcer notre mobilisation pour une réelle formation des futurs enseignants, avec les stagiaires et avec l'ensemble de la profession, et en direction des parents et de l'opinion publique. Ce dossier, qui est étroitement lié à celui de la crise des recrutements, est d'une extrême importance pour l'avenir du système éducatif et de notre métier.

F. DENJEAN-DAGA

TZR STAGES ACADÉMIQUES

Le Snes académique organise deux stages sur la situation des collègues TZR. Cette année plus encore que l'année dernière, la situation du remplacement est préoccupante avec dans plusieurs disciplines une pénurie d'enseignants. Il en résulte, par exemple, un nombre important de remplacements en mathématiques imposés à des collègues de sciences physiques, ou des remplacements de Robien exigés dans l'heure

parfois. Quels sont nos droits face à ces dérives ? Quelle action syndicale pouvons-nous opposer ? Les questions financières (droit aux ISSR, aux frais de déplacement...) et celles sur les carrières seront aussi abordées.

Montpellier au lycée Joffre le 13 janvier de 9h30 à 17h

Narbonne au collège Cité le 12 janvier de 9h30 à 17h

NON-TITULAIRES METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ !

Nos luttes ont contraint le gouvernement à un projet de loi sur la titularisation, qui devrait être votée et promulguée entre décembre 2011 et le premier trimestre 2012. Mais les nombreuses insuffisances de ce projet et ses critères bien trop restrictifs écartent de nombreux collègues, aussi nous mettons tout en œuvre pour en faire élargir les conditions d'accès afin que le plus grand nombre possible de situations soient prises en compte.

Selon le recensement effectué par le

ministère de l'Éducation Nationale, seulement 10 000 agents seraient éligibles à ce dispositif de titularisation sur 4 ans : soit un tiers des contractuels et vacataires recrutés. Pour nous, ce recensement n'est pas fiable, tant pour le nombre de collègues titularisables que pour le nombre de CDIables.

C'est pourquoi nous avons lancé un « contre - recensement » auprès des non titulaires.

De nombreux collègues nous ont déjà envoyé leur dossier : nous sommes en

TEMPS PARTIEL CALENDRIER ET MODALITÉS

Le décret fixe la date de clôture définitive des campagnes au **31 mars**, mais il vaut mieux respecter les dates rectorales : en général de **début décembre à début janvier**. Pour les temps partiels sur autorisation, les arrêtés sont pris en mai, voire fin juin en cas de participation au mouvement intra. Pour les temps partiels de droit la décision de le demander peut se prendre jusqu'au 30 juin pour l'année scolaire à venir mais il est préférable de respecter la date du 31 mars, le rectorat faisant de cette date un impératif.

Grâce à l'action du SNES-FSU, les collègues peuvent depuis deux ans obtenir 80% dans le cadre d'une demande de temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de trois ans. Et suite à nos interventions la nouvelle circulaire, à paraître, devrait peut-être entériner la possibilité pour quiconque de prendre un temps partiel sans que nécessairement la quotité soit un nombre entier d'heures. À suivre ...

Les temps partiels se demandent annuellement pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 août. Une dérogation existe pour les temps partiels de droit suivant immédiatement un congé maternité (demande à formuler un mois avant la fin du congé).

Pour les collègues obtenant une nouvelle académie lors de la phase inter du mouvement, il est impératif de prendre contact le plus rapidement possible avec le rectorat de l'académie obtenue.

F. DENJEAN-DAGA

train de les étudier, et de synthétiser les résultats que nous transmettrons au Snes national, et nous allons bien sûr répondre à tous ces collègues.

Vos élus dans les CCP non titulaires, les élus dans les CAPA, le SNES tout entier exigent un **véritable plan de titularisation pour tous** et la création de postes de titulaires à hauteur des enjeux que représente la résorption de la précarité !

M. VINCENT, B. GELY

LES DROITS SYNDICAUX REMIS EN CAUSE ?

C'est en tout cas ce que peut laisser penser la circulaire envoyée le 18 novembre par l'Inspection Académique de l'Hérault aux chefs d'établissements, dans laquelle il est expliqué, sous le titre « Demandes d'autorisation d'absence pour congé syndical ou autre motif » que « les demandes d'autorisation d'absence de toute nature » doivent parvenir à l'IA « au plus tard une semaine avant la date du congé sollicité... » et que si ce délai n'est pas respecté « les enseignants ne seront pas autorisés à s'absenter ».

Il nous a donc paru très important que chacun sache que **le contenu de cette note est en totale contradiction avec les textes et décrets en vigueur.**

Sauf erreur de notre part, le département de l'Hérault fait toujours partie du territoire national, les décrets s'y appliquent donc, y compris quand il s'agit de l'exercice des droits syndicaux.

Participation aux congrès et réunions des instances statutaires des syndicats, ou aux instances rectorales ou ministérielles, heure mensuelle d'informa-

tion syndicale, congés de formation syndicale, la note de l'IA de l'Hérault ne s'applique à aucun des cas recensés par nous à ce jour.

Dans le souci d'éviter d'éventuels « dérapages » locaux qui pourraient mettre notre administration en délicatesse avec la loi, nous sommes aussitôt intervenus au rectorat pour que les droits syndicaux soient respectés, et au besoin, les textes en vigueur rappelés à chacun.

B. DUFFOURG, A. ROUSSEL

AVANCEMENT D'ÉCHELON 2011-2012

Les CAPA des CPE et Copsy auront déjà eu lieu au moment où nous publions. Vous trouverez sur le site du Snes académique les barres des promotions.

La CAPA des certifiés aura lieu mi-décembre. Elle examine la situation des collègues promouvables au choix et au grand choix, entre le 1/09/11 et le 31/08/2012, c'est-à-dire ceux qui ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon pour être promu. 30 % des promouvables au grand choix sont pro-

mus, et 5/7 des promouvables au choix. Les collègues sont classés par échelon et par ordre décroissant de la note sur 100 pour les certifiés (note pédagogique + note administrative), et à note égale en fonction de l'ancienneté dans le grade, puis dans l'échelon actuel, du mode d'accès à cet échelon et enfin de l'âge. Il est important de vérifier les notes sur son avis de notation 2010-2011 notamment lorsqu'on a été inspecté l'année précédente ou que l'on vient d'arriver dans l'académie.

Les élus en CAPA ont avant tout un rôle de vérification des tableaux de promotion : pourcentages de promotion, dates de promouvabilité, notes de chacun, prise en compte de l'ASA, équilibre entre les disciplines ... et éviter qu'aucun collègue ne soit oublié (congé parental, retour de disponibilité, nouveau dans l'académie ...).

Comment y parvenir ? **Grâce à la fiche syndicale de suivi ! Remplissez-la !**

F. DENJEAN-DAGA

SNES – Section académique de Montpellier
Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
Tel. : 04.67.54.10.70 – Fax : 04.67.54.09.81
s3nrom@sn.es.edu – www.montpellier.snes.edu



AVANCEMENT D'ÉCHELON 2011-2012

CERTIFIÉS

DISCIPLINE :

NOM (en capitales) :

Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Date d'entrée dans le corps des certifiés classe normale :

Recopiez les renseignements qui figurent sur votre dernier arrêté de promotion :

ECHELON : Date de passage :

Mode d'accès : Grand Choix – Choix – Ancienneté

Si vous avez été reclassé récemment, précisez le reliquat d'ancienneté mentionné par votre dernier arrêté :

En cas de congé ou de disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon, précisez :

le type du congé :

le début du congé : la date de réintégration :

NOTE ADMINISTRATIVE 2010-2011 :

NOTE PEDAGOGIQUE avant le 1/09/2011 :

Date de la dernière inspection :

Enseignez-vous en établissement Plan Violence ? Si oui, depuis quelle date :

Joindre le dernier arrêté de promotion, et pour les collègues exerçant en établissement Plan Violence, joindre aussi les arrêtés mentionnant le nombre de mois d'ASA.

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles j'ai accès à l'occasion des commissions paritaires et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date : Signature ou NOM et Prénom :

A renvoyer au S3 : SNES, Enclos des Lys, bât B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier